

VOEUX DU MAIRE – 14 JANVIER 2012 – 11 heures

Bonjour à tous

Je suis ravie de vous retrouver en ce début d'année 2012 et vous remercie, au nom de tout le conseil municipal, pour votre présence.

La cérémonie des voeux, c'est l'occasion pour nous de vous informer des points importants de notre vie municipale. Cette année tout particulièrement, car nous avons été amenés à nous positionner sur le devenir de notre commune.

Je vous en avais parlé l'an passé, la réforme territoriale est engagée. En effet, l'organisation administrative française semble aujourd'hui devenue trop « lourde » et devoir évoluer. Evoluer pourquoi ? A des fins d'économie semble-t-il. Evoluer comment ? En regroupant différentes structures à une plus grande échelle.

En ce qui concerne les territoires, il est demandé aux communes de se regrouper davantage, pour former de plus grands territoires dont le seuil minimum du nombre d'habitants est fixé à 5 000 habitants. Notre communauté de communes comportant près de 8 000 habitants, elle pouvait rester seule.

Pour autant, la communauté de communes de Marigny a affiché son envie d'intégrer une communauté d'agglomération élargie, appelée le Grand Saint-Lois, volonté confirmée par vote depuis.

De notre côté, nous n'avons pas du tout envie d'un rapprochement en grande structure autour de Saint-Lô. Les décisions y seront inévitablement politiques à 136 autour de la table, et l'alignement de nos impôts communautaires se fera sur les taux saint-lois... sans nous permettre pour autant de profiter de davantage de services sur nos territoires ruraux ! Après plusieurs discussions au sein du Conseil Municipal et étude de faisabilité avec les services préfectoraux, une majorité d'entre nous a préféré se tourner vers Canisy plutôt que d'intégrer le Saint-Lois élargi, Canisy s'étant positionné clairement pour rester seul dans l'immédiat.

Nous avons une école qui donne toute satisfaction à ses utilisateurs (enfants, parents et enseignants, et je tiens à les remercier d'ailleurs tous très sincèrement, l'équipe enseignante comme les parents d'élèves, et les membres de la coopérative scolaire). Le fonctionnement de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal est garant de notre vie locale. Force est de constater que les communes qui n'ont plus d'école n'ont plus de vie !

Notre RPI propose également un service de cantine sur chaque site, qui permet à chacune des épiceries de « vivre ». Et notre école, elle fonctionne avec deux communes qui appartiennent à la communauté de communes de Canisy.

Bien sûr, d'autres liens existent avec le Canisyais ! On peut noter que c'est la boulangerie de Dangy qui approvisionne notre dépôt de pain. Le syndicat d'électrification de Carantilly qui siège à Quibou n'a aucun membre de la Communauté de Communes de Marigny autre que nous, Carantilly.

Et surtout, à la base de tout, la géographie de nos territoires est particulière. Lorsque nous regardons la carte, la commune de Carantilly a une place évidente : elle appartient au Canisyais.

VOEUX DU MAIRE – 14 JANVIER 2012 – 11 heures

Conserver notre vie locale, tant économique que sociale, en conserver ses atouts aussi bien humains que fiscaux, est notre ambition.

Pour autant, il ne s'agit pas de se renfermer sur soi, bien au contraire ! Nous sommes tous d'accord pour participer financièrement aux projets structurants qui nous concernent tous, à une plus grande échelle, mais en gardant la maîtrise de ces investissements !

Concrètement, ce changement administratif entraînera quels bouleversements dans notre vie quotidienne ? Ma foi, quasiment aucun.

Rien ne changera au niveau de l'école primaire. En ce qui concerne le collège, les enfants Carantillais appartenant au canton de Marigny, ils continueront à aller au collège de Marigny (sauf s'ils demandent une dérogation, comme à ce jour). Les enfants seront dans la situation des enfants du Lorey, commune appartenant à la communauté de communes de Marigny mais au canton de St Sauveur Lendelin.

Les ordures ménagères vont continuer à être collectées une fois par semaine. Seules les conditions tarifaires de la collecte seront différentes selon la composition du foyer.

En ce qui concerne les commerces, aucun changement n'est à noter non plus. Rassurez-vous, il n'est absolument pas prévu de fermer aucune route d'accès au Marignais ! Chacun continuera à aller faire ses courses comme actuellement, à aller chez son médecin ou son coiffeur habituels...

Les joueurs de tennis de table continueront à venir du Lorey et de Marigny et même de Torigny. Les anciens combattants poursuivront leurs rencontres avec leurs homologues de Marigny, les agriculteurs participeront toujours au Comice Agricole cantonal de Marigny, les musiciens à prendre leurs cours à Marigny... Les services associatifs restent les mêmes bien entendu.

Seuls les services communautaires vont changer. Ainsi, nous dépendrons du SPANC de Canisy au lieu de celui de Marigny par exemple.

Je suis bien entendu à votre disposition pour discuter avec vous, n'hésitez pas à venir me voir !

Ce projet de restructuration nous a beaucoup amenés à discuter tout au long de l'année écoulée, mais il n'a pas été le seul.

Nous avons également été amenés à nous positionner sur un autre sujet : accepter ou pas le montant des fonds attribués par RTE suite au passage de la seconde ligne THT sur notre commune. En effet, un arrêté préfectoral nous a imposé le tracé du passage de cette seconde ligne et dans ce cadre, RTE est contraint de payer des indemnités. Une somme non négligeable d'un montant de 325 000 € est destinée à Carantilly.

Cette somme, si elle n'est pas utilisée par Carantilly, sera mise à disposition d'autres structures, à l'échelle départementale par exemple, pour des investissements « ailleurs ». Elle n'enlève en rien l'indemnité versée par RTE aux propriétaires et aux exploitants des parcelles surplombées par les lignes.

Nous avons jugé (par 11 voix pour sur 15 exprimés) qu'il n'est pas responsable de ne pas utiliser cette somme pour notre commune. Elle nous permet ainsi d'envisager la réhabilitation de l'hôtel

VOEUX DU MAIRE – 14 JANVIER 2012 – 11 heures

restaurant. Cet hôtel-restaurant offrait et offrira donc de nouveau j'espère, un service bien appréciable et une activité supplémentaire sur la commune.

Je profite d'ailleurs de ce message pour vous rapporter mon agacement à la lecture de l'article de la Manche Libre où le journaliste a transformé mes propos. Je lui ai expliqué notre position « majoritairement, nous avons opté pour l'utilisation de ces fonds », et il a écrit que « les Carantillais sont majoritairement favorables au passage de la ligne THT ». Un drôle de raccourci !

A compter de ce début d'année 2012, nous avons opté pour un entretien des espaces verts de notre commune par nos employés communaux. Ainsi, nous n'avons pas renouvelé le contrat avec l'entreprise privée qui se chargeait de l'entretien de l'étang, nous avons acquis le matériel nécessaire et recruté un agent à hauteur de 25 heures par semaine à la suite du départ en retraite de Daniel. Vous l'avez peut-être déjà vu dans le bourg, il s'agit de Maxime Picot, jeune habitant de Quibou.

Le préfabriqué que nous avons installé lors de la création de la 8ème classe est devenu une cantine fonctionnelle, dotée d'un équipement hôtelier qui fournit à Annick un outil professionnel de qualité et aux normes. Je tiens d'ailleurs à remercier les services préfectoraux qui ont fourni 14 000 euros pour nous aider à financer ce projet, mais aussi Philippe Gosselin qui nous a obtenu au titre de la réserve parlementaire une aide de 10 000 euros très appréciable !

A l'école, quatre fenêtres ont été changées, permettant une meilleure isolation du bâtiment. Nous envisageons de poursuivre le remplacement de chacune des menuiseries.

Le logement de l'école, celui occupé par M. et Mme Goeury, a été entièrement rénové.

La voirie n'a pas été oubliée, avec la réfection des chemins de l'Hôtel Lahaye, de la Merrerie et de la Dînerie.

Toutes les parcelles du lotissement Bois Hébert sont vendues, et Alice Brauns, paysagiste que nous avons retenue, est au travail sur le projet de celui des Beaux Regards, route de Dangy. Nous lui avons demandé de réfléchir bien sûr à une intégration toute particulière dans notre paysage dont il nous faut conserver l'aspect rural (elle a ciblé un aspect type « hameaux » que l'on retrouve sur tout notre territoire), mais aussi à un phasage de la réalisation. Vu la conjoncture économique actuelle, il est important que nous proposons des terrains constructibles, mais à une échelle adaptée à notre commune.

En ce qui concerne les projets structurants à notre petite échelle communale, 2011 a vu la finalisation des achats de la gare et de l'hôtel restaurant. En 2012, ces deux bâtiments vont donc être à réhabiliter.

Le permis de construire est prêt à être déposé par Manche Habitat pour les cinq logements locatifs à destination des seniors, entièrement accessibles aux personnes handicapées. Il est en attente de l'autorisation ministérielle.

Le permis concernant le presbytère est accepté. Les travaux de rénovation démarrent et c'est avec

VOEUX DU MAIRE – 14 JANVIER 2012 – 11 heures

un grand plaisir que nous allons voir cette grande bâtisse revivre !

En 2012, nous allons également travailler à l'aménagement du cimetière. Un grand terrain avait été acheté en vue d'une extension. Or, après étude, il s'avère qu'un tel projet n'est pas à l'ordre du jour actuellement : en effet, il reste plus de 120 places disponibles à ce jour. Par contre, l'évolution des moeurs fait que de plus en plus de crémations sont demandées, et il nous paraît important par contre d'offrir un espace aménagé avec un « jardin du souvenir ».

2012, c'est également pour les Carantillais l'année du recensement. Le recensement, c'est bien sûr le comptage de notre population, mais aussi l'état des lieux de la commune (équipements des habitations par exemple). Ce recensement est obligatoire, mais il est aussi soumis au secret c'est-à-dire que les informations recueillies ne peuvent en aucun cas être utilisées par l'administration. Deux agents vont venir vous visiter à compter de la semaine prochaine :

- pour le Nord de Carantilly, il s'agit de Madame Rivallant
 - pour le Sud, il s'agit de Madame Monnier,
- toutes deux carantillaises. Je vous demande de leur réserver le meilleur accueil.

Je ne terminerai pas sans remercier très très sincèrement tous les bénévoles qui s'investissent dans les diverses associations et assurent la vie sur notre commune, une vie sociale riche et variée. Et puis, je tiens à féliciter deux jeunes pongistes de la Jeunesse Sportive Carantillaise : leurs qualités les ont portés à ce jour à accéder à la régionale 3... Il s'agit de Nicolas COUILLARD et Corentin BASSET, qui sont associés aux deux Torignais Joachim LETELLIER et Slim OUESLATI. Toutes mes félicitations, et tous mes encouragements pour continuer à grimper le classement, encouragements formulés aussi à tous les joueurs, même nos joyeux lurons de la D4 !

Je vous remercie tous de votre attention. La table est dressée et nous attend... Je vous propose que nous continuions à discuter ensemble maintenant autour des verres ! Avant de vous présenter mes voeux pour cette nouvelle année qui commence, j'ai une pensée toute particulière pour la petite Jeanne, qui lutte toujours pour améliorer ses conditions de vie. Elle doit de nouveau être opérée, et je leur souhaite à elle et Martine, sa maman, beaucoup beaucoup de courage. Cette année ne s'annonce pas « facile », la crise financière est toujours bel et bien là, encore et toujours plus d'actualité. Pour autant, il faut être optimiste et garder espoir, ça s'améliorera un jour !

Je vous présente à tous, en mon nom et en celui de tout le conseil municipal, mes voeux de bonne année pour 2012, voeux de réussite, mais surtout voeux de bonne santé, tellement indispensable au bonheur que je vous souhaite très sincèrement de tout coeur. Très très bonne année à tous !

Marylène HENRY

VOEUX DU MAIRE – 14 JANVIER 2012 – 11 heures